

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 83/646 du 25/7/1983
/MPS-DGTFP-DFF
portant reclassement et nomination de Monsieur EBONZO Daniel, Professeur de CEG de 4^e échelon.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article n° 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des Fonctionnaires; de la République Populaire du Congo;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n° 64/165/FP-ES du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;
(/u le décret n° 67/50/FP-EE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements (notamment en son article 1er paragraphe 2).
(/u le décret n° 67/304/FP-DGT du 30.9.1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant déblocage des Avancements des Agents de l'Etat;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement;
(/u la note de service n° 997/MEH-U.M.I.G.-ES-ES du 10.10.1979 portant admission aux concours d'entrée à l'Institut Supérieur des Sciences de l'Education (INSEED) session du 24 Septembre 1979;
(/u l'arrêté n° 9439/MEH-DGAS-DPAL-SP-P2 du 11 Octobre 1982 portant promotion des professeurs de CEG des cadres de la catégorie A hiérarchie II des services sociaux (Enseignement);

...../.....

✓u la lettre n°1421/MEN/DPAA/SP/P2 du 23.11.82 du Directeur de Personnel et des Affaires Administratives transmettant la demande de l'intéressé ;

DECRETE :

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 64/165/FP du 22 Mai 1964 susvisé, Monsieur EBONDZO Daniel, Professeur de ~~CGC~~ de 4° échelon, indice 940, des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services Sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville, titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement dans les Lycées (CAPEL) délivré par l'Université Marien Ngouabi de Brazzaville, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Professeur Certifié de 3° échelon, indice 1010. AGC= néant .

ARTICLE 2.-: Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, (rentrée scolaire 1982 - 1983), sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /

Brazzaville, le 25 Juillet 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Education
Nationale,

Antoine NDINGA-OBAT.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

COPIATIONS :

- JORPC.....1
- DGTFP/DFP3
- D.B.3
- DCF.....2
- MEN.....3
- DPAA.....3
- INTERESSE.....1
- ARCHIVES.....3
- DOSSIER.....3
- SGCA/BC.....2